Aéroclub Clément Ader
LFBR - Aérodrome de Muret-Lherm
www.acca.aero · 05 61 51 00 60

Qualification Vol de montagne

Domptez les Pyrénées et volez sur les terrains d'altitude

Licence requise	Heures de vol	Budget indicatif
PPL(A) avec au moins 75 h de vol en campagne	**10 – 20 h**	**À partir de 2 000 €**

La qualification vol de montagne permet de décoller et atterrir sur les terrains de montagne répertoriés. Une formation exigeante et gratifiante qui ouvre l'accès aux plus beaux paysages des Pyrénées et des Alpes, idéale pour les pilotes PPL souhaitant repousser leurs limites.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'une PPL(A) en cours de validité
- Minimum 75 heures de vol en campagne
- Bonne connaissance de la météorologie de montagne
- Certificat médical classe 2 valide

PROGRAMME

1. **Théorie spécifique montagne**
   Effets orographiques, turbulences de montagne, météo d'altitude, terrains répertoriés.
2. **Vols d'entraînement avec instructeur montagne**
   Vols en double commande dans les Pyrénées, approches spécifiques aux terrains d'altitude.
3. **Techniques d'approche et d'atterrissage**
   Atterrissages sur terrains courts en pente, gestion des vents catabatiques et anabatiques.
4. **Décollages en altitude**
   Techniques de décollage sur terrains courts avec performance réduite due à l'altitude.
5. **Contrôle en vol avec examinateur montagne**
   Validation finale des compétences sur terrain de montagne avec examinateur qualifié.

PRIVILÈGES

- Autorisation de vol sur les terrains de montagne répertoriés
- Accès aux Pyrénées et aux Alpes depuis LFBR
- Expériences de vol uniques sur des terrains d'exception

LIMITATIONS

- Conditionné aux conditions météo favorables (vent, visibilité, nuages)
- Liste limitative des terrains autorisés par la qualification
- Maintien des compétences par vols réguliers en montagne recommandé